

Mise en place de la subrogation Signature de la CFDT

Après de nombreuses années de réclamations de la part des organisations syndicales et en particulier de la CFDT, après de nombreux refus de nos Directions successives, la subrogation va enfin être mise en place à l'ONERA à compter du **1^{er} novembre 2015**.

La signature de cet accord va permettre à l'ONERA de maintenir les salaires en cas de maladie en se substituant aux salariés pour la perception des Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale.

Concrètement, cela va permettre d'éviter des situations dramatiques dans lesquelles certains salariés pouvaient se retrouver avec suspension de leur salaire avant même que les IJSS ne leurs soient versées et avec tous les problèmes qui pouvaient en découler (découvert bancaire, rupture de remboursement de prêts, loyers impayés, ...). Dans ces situations, l'ONERA n'intervenait pas malgré la connaissance des difficultés. Encore récemment un CE de l'ONERA a du intervenir en urgence.

Alors que, par ailleurs, l'ONERA et les syndicats continuent de négocier un accord sur la prise en compte des risques psychosociaux (RPS), il était urgent d'avancer sur ce sujet. Cet accord est un apport de sécurité et de confort important pour tous les salariés qui sont ou pourront être un jour dans des situations difficiles.

La CFDT se félicite de n'avoir jamais relâché son engagement sur ce dossier, même quand Monsieur Maugars et Madame Padoan considéraient que l'ONERA n'avait pas à se substituer aux défaillances de la sécurité sociale, même pour le bien être de ses salariés.

La CFDT rappelle que le principe de cet accord important a été obtenu grâce aux seules signatures de la CFDT et la CFTC de l'accord salarial 2014. Il a été ensuite validé, ce mois-ci, par les signatures de la CFDT, CFTC et CGC. La CGT se prononcera en septembre.